

tions d'impôt des particuliers. Jusqu'ici, cela n'a pas été possible. Il y a indiscutablement grand danger que le caractère secret de ces déclarations soit violé du fait de l'accessibilité qu'accorde le bill. Malgré les dispositions existantes qui prévoient de punir ceux qui communiquent ces renseignements sans autorisation, il est peut-être inévitable qu'il se produise des fuites. Par conséquent, le fait que le Bureau fédéral de la statistique puisse avoir accès à la déclaration d'impôt d'un particulier n'ira pas, à mon avis, sans risques considérables. Le danger, c'est qu'il puisse y avoir violation du secret auquel un particulier a droit en ce qui concerne sa vie privée et ses propres affaires. On prétend qu'on opère ce changement pour éviter aux petites entreprises de remplir de nombreuses déclarations comme elles devaient le faire jusqu'ici. J'espère qu'il en va bien ainsi. Comme je l'ai déjà dit, il faut étudier la question et y remédier au besoin. Je crains fort que l'avantage qu'on pourrait en retirer soit largement contrebalancé par le risque que ne filtrent des informations de ce genre. Voilà une question dont, à mon avis, le comité devra s'assurer.

Ce bill prévoit aussi un échange de renseignements statistiques avec les provinces et cela, encore une fois, se justifie du fait qu'on pourra ainsi réduire le nombre des relevés, qu'on évitera les doubles emplois et qu'on réalisera des économies. J'espère que tel sera bien le cas. Je le répète, aux termes d'une disposition de ce genre, on court inévitablement le risque qu'il y ait une fuite injustifiée de renseignements. Cette disposition présente un danger concernant le caractère secret des renseignements et empiète sur la vie privée des particuliers. Elle est dangereuse et je pense que nous devrions l'examiner très attentivement.

Finalement, monsieur l'Orateur, il faut songer aussi à ce qu'il en coûtera pour recueillir ces renseignements. Le coût augmente constamment et rapidement. Je crains qu'il ne continue d'en être ainsi. Une disposition du projet de loi prévoit un recensement quinquennal au lieu du recensement décennal que nous avons à l'heure actuelle. Il est vrai que dans les provinces des Prairies, le recensement était quinquennal plutôt que décennal. Si la mesure est adoptée, nous aurons un recensement national tous les cinq ans. L'augmentation du coût sera sensible dans ce domaine seulement. En outre, la demande toujours croissante de renseignements statistiques provenant des divers ministères de l'État entraînera probablement des frais de plus en plus considérables. Il me semble que nous devrions passer au crible tous les renseignements soi-disant nécessaires ainsi que toutes les formules que l'on demande au gens de remplir. Nous pourrions ainsi en éliminer un grand nombre.

En conclusion, monsieur l'Orateur, j'espère que les questions que j'ai soulevées seront traitées en détail lorsque le bill sera devant le comité.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, peu de gens contesteront l'importance des statistiques—après tout, nous les utilisons des deux côtés de la Chambre quand elles font notre affaire—mais on s'interroge de plus en plus sur la méthode actuelle de compilation des statistiques et on doute qu'elle réponde vraiment aux besoins et aux fins de notre société contemporaine. Qu'on

[L'hon. M. Harkness.]

me permette de signaler certaines des difficultés que comporte notre système, à mon avis, comment le bill se propose de les régler et l'écart entre les dispositions du bill et certaines des fins à atteindre.

En premier lieu, tout le système est bien trop secret. Deuxièmement, il ne reflète en rien la condition humaine. Souvent les statistiques n'ont aucun rapport avec les sentiments des gens sur certaines questions ou avec les avantages découlant de certaines actions. En troisième lieu, une grande partie des données disponibles sont étrangères à l'information requise par ceux qui mènent une vie politique active, ou par le public en général, et qui faciliterait la prise de décisions politiques.

Examinons la question du secret. Le bill se propose de toucher à un des aspects sacrés de notre régime, la déclaration d'impôt, et de permettre au Bureau fédéral de la statistique l'accès à l'information recueillie aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu. Bien qu'on ait déclaré que ces renseignements seraient confidentiels dans ce bureau, ce n'est pas suffisant. Une disposition de ce genre ne règlera pas cette sorte de situation. Par exemple, nombre de chercheurs qui ont besoin de ces renseignements ne peuvent les obtenir à cause du secret qui voile la plupart des données rassemblées par le BFS. Le public est plus important que les chercheurs.

Un nombre de plus en plus grand de personnes estiment que nombre de questions jugées secrètes autrefois ne doivent plus l'être. Nous avons le culte du secret, et pourtant notre société devient plus ouverte. Nous savons si d'autres membres de la société se portent bien financièrement ou autrement. Cette observation s'applique particulièrement aux députés. Nombre des affaires, financières surtout, de certains députés sont bien connues et font l'objet de débats passionnés dans le public. Et c'est souhaitable. Personne n'admettra que les députés puissent augmenter eux-mêmes et en secret leurs traitements et autres avantages. Le public doit en être informé. Personne ne peut soutenir sérieusement que les relèvements de salaire des fonctionnaires doivent être faits en secret. Les fonctionnaires, les pompiers, les policiers et des millions de salariés négocient ouvertement avec leur direction. Les résultats de ces négociations sont publiés dans les journaux. Elles sont suivies de près par le public. Tout le monde connaît les négociations des joueurs de hockey.

• (3.30 p.m.)

Le public est de plus en plus averti de ce qui touche à toutes les professions. Quand la question du secret se pose-t-elle? Elle se pose dans la minorité des cas et non dans la majorité. Dans notre société, rares sont les gens dont les affaires financières échappent à la curiosité publique. Il est nécessaire que le public possède des renseignements sur certains domaines pour pouvoir prendre des décisions politiques.

Je vais maintenant expliquer ma remarque précédente selon laquelle le rassemblement de données statistiques ne reflète pas la condition humaine. Nombre de gens pensent que le rassemblement de statistiques n'est nécessaire qu'à des fins précises telles que des décisions de marché. Je veux dire par là des chiffres stricts sur le